

4 Économie

Réaction du DG de la SNI suite à l'interview du Vice-Premier ministre Bruno Ben Moubamba

Juste Valère Okologo W'Okambat : " le respect des règles et procédures en vigueur est un gage de sérieux pour un responsable "

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'union. Monsieur le directeur général, il semble régner un climat délétère entre le ministère de l'Habitat et la Société nationale immobilière (SNI). Entretenez-vous personnellement des rapports conflictuels avec le vice-Premier ministre (en charge de l'Habitat ? **Juste Valère Okologo W'Okambat :** A priori, certains éléments de langage du VPM m'inclinent à répondre par l'affirmative. En effet, depuis son entrée en fonction, certains collaborateurs placés sous tutelle sont manifestement dans son collimateur. Les mots utilisés pour les qualifier ressortent du champ lexical du peu de considération que le VPM leur porte. A ses yeux, ils apparaissent comme intouchables ou détenteurs d'un titre foncier par rapport aux postes occupés. Pour les remplacer, il déclare urbi et orbi recourir à l'appel à candidatures. Le VPM tient des propos à charge dans ses interventions à la presse en ligne ou audiovisuelle me concernant. Ses commentaires sur les 100 milliards contractés auprès de BGFIbank sont proprement tendancieux. De même, me parviennent des lettres comminatoires sur ma prétendue insubordination à son égard. Je ne parlerai pas de la suspension pour trois mois qu'il voulait m'infliger. Bref, et comme dirait l'autre, la coupe est loin d'être pleine. Le VPM ne rate aucune sortie dans les réseaux sociaux et les médias pour me traiter de tous les noms d'oiseaux. Il diffuse sur sa page Facebook des messages me menaçant à titre personnel, pour des raisons qui m'échappent. Manifestement, ces éléments et faits sont constitutifs d'un acharnement voulu et orchestré contre ma personne. Pourtant, personnellement, je n'ai aucun problème avec le VPM. Je respecte la fonction qui est la sienne. Mais, je ne comprends pas les ressorts du ressentiment qu'il nourrit contre ma personne. En tant qu'homme, je ne l'ai jamais croisé de ma vie, avant qu'il n'accède aux responsabilités qui sont les siennes aujourd'hui. Ses mots et agissements à mon encontre ont rendu nos rapports exécrables. Ce n'est qu'un doux euphémisme.

Dans un entretien à charge accordé à notre rédaction, le VPM affirme qu'il vous a adressé, le 14 février 2017, une note vous suspendant de vos fonctions pour une durée de trois mois. A la suite de cette note, le Conseil d'administration de la SNI s'est réuni en session extraordinaire afin d'entériner cette décision. Sauf que vous refusez, depuis, de vous soumettre à cette injonction. Pourquoi cette insubordination ? - La suspension de fonction m'a été notifiée effectivement en date du 14 février 2017,



Photo : F.A.

Le directeur général de la Société nationale immobilière(SNI), Juste Valère Okologo W'Okambat.

au prétexte pris qu'à l'époque, des enquêtes étaient en cours et que le gouvernement aurait diligenté un audit. Sur les enquêtes, je puis indiquer avoir été entendu par les services compétents, à l'instar des autres acteurs du Programme 3808 logements. Pour le VPM, qui fait partie de mes contempteurs, audition rime avec culpabilité, balayant du coup la présomption d'innocence que le droit reconnaît à tout justiciable. Les enquêtes n'ont rien révélé qui puisse corroborer une implication délictueuse de la SNI et, en particulier, de son mandataire social que je suis. Les procédures lancées ont plutôt eu le mérite d'établir et de situer les responsabilités des uns et des autres. Quant aux audits engagés par le gouvernement, lorsque le VPM me vilipendait, elles étaient loin d'avoir commencé. Ma suspension aurait fait l'objet, dit-il, d'un examen et d'une validation par un Conseil d'administration extraordinaire de la SNI. Je m'inscris en faux contre ce mensonge. Je mets au défi quiconque, et en particulier le VPM qui s'en fait l'écho, de produire à votre journal la copie du procès-verbal qui aurait sanctionné ces travaux et approuvé la décision de suspension qui me frappait. Sans me prévaloir du mandat du Conseil d'administration pour

prétendre parler en son nom et pour son compte, je puis me permettre de dire que j'en connais les membres. Conscient de la rigueur et du professionnalisme de ces hauts cadres de la République, je doute qu'ils auraient entériné, si elle leur était soumise, une décision irrégulière - donc illégale. J'ai foi dans l'expérience et les compétences de ces compatriotes qui, aujourd'hui, composent le Conseil d'administration de la SNI. Représentant à la fois l'actionnariat et les administrations de la République, ils font un remarquable travail de contrôle de l'action de la direction générale. En tout état de cause, la suspension des collaborateurs est, me semble-t-il, un fait dont le VPM est coutumier, pour ne pas dire champion. Je ne suis pas la seule victime de cette mesure. Le Secrétaire général du ministère de l'Habitat, le directeur général de l'Habitat et du Logement, et le directeur général de la SNLS ont été suspendus et remplacés par des intérimaires. Je ne citerai pas le cas des responsables des services provinciaux, qui ont écopé d'une mesure similaire. Ma suspension est la plus connue du public, du fait de sa médiatisation...

... Que dites-vous de l'insubordination

?

- Quand le VPM souligne dans son interview l'insubordination dont je ferais montre, je pense qu'elle est la conséquence des actes qu'il pose et des procédures qu'il engage, au mépris des règles de l'art et dénués de tout fondement probant et inattaquable. En tout état de cause, toutes ses manœuvres cachent mal un dessein inavoué que je peux humainement comprendre, à savoir l'envie, l'ambition du VPM de placer les siens à la tête des organismes sous tutelle, afin d'en contrôler l'administration et les ressources. Mais la bonne règle commande que le VPM y parvienne en observant strictement les conditions et les formes qui président à leur nomination. Je ne pense pas qu'il puisse y arriver seul, sans l'imprimatur du Premier ministre, ni l'aval en dernier ressort du président de la République qui, en vertu de l'article 20 de la Constitution, pourvoit aux emplois civils et militaires en République gabonaise.

Le VPM met en cause votre management et déplore également un mauvais suivi des dossiers, notamment celui concernant le programme de 3808 logements. Pourquoi les travaux sont, aujourd'hui, à l'arrêt, alors qu'ils ont été, affirme-t-il, entièrement financés ? Et à quand leur reprise éventuelle ?

- (Rire). J'espère que vous plaisantez. Je n'ai aucune leçon de management à recevoir, surtout pas de lui. Mon vécu administratif et mon parcours professionnel plaident pour moi. Je peux me prévaloir d'avoir servi le pays et son administration avec fierté et dévouement, à travers les mutations dont j'ai pu bénéficier tour à tour comme chef de service Solde à la Trésorerie générale, Agent comptable de l'UOB, 2e Fondé de pouvoir du Trésorier payeur général, Directeur général du Budget, Censeur suppléant à la BEAC, membre des Conseils d'administration de la Sogatra et du FIR, et directeur général de la SNI aujourd'hui; témoignage des services rendus à la République gabonaise, des distinctions honorifiques m'ont été décernées, à l'image des médailles d'honneur de la Gendarmerie nationale, Officier du Mérite gabonais et Officier de l'Étoile Équatoriale. A supposer un seul instant que je sois un mauvais manager, lui qui prétend en être un, combien de logements comptabilise-t-il à son actif depuis qu'il officie à la tête du ministère de l'Habitat ? Rien, en dehors du temps qu'il passe à signer des conventions avec des partenaires étrangers sans lendemain, ni financements. Il affectionne les conférences de presse qu'il organise à longueur de journées, des effets d'annonces, des déclarations tonitruantes dans les médias où il se répand en calomnies et dénégations permanentes dénuées de preuves...

Siute en page 4

CHANGEMENT	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 12/05/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,0860	1USD =	604,012	1 USD	622,132	CAC 40	12/05/2017	5 376,70
		CAD	1,4906	1CAD =	440,062	1 CAD	453,264	DOW JONES	12/05/2017	20 854,59
		JPY	123,6900	1JPY =	5,303	100 JPY	5,462			
		GBP	0,8449	1GBP =	776,418	1 GBP	799,711			
		CHF	1,0952	1CHF =	598,938	100 CHF	616,91			
		ZAR	14,5157	1ZAR =	45,189	100 ZAR	46,55			
		MAD	10,8033	1MAD =	60,718	1 MAD	64,10			
		CNY	7,4957	1CNY =	87,511	1CNY	90,14			
		KES	112,3700	1KES =	5,837	1KES	6,01			

BRENT (IPE) US Dollars/Baril
12 Mai 2017: 51,08